

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EWETA DU MARDI 8 DECEMBRE 2009

PROCES-VERBAL

Présents :

MM. Guyaux, Haulet, Bernard, Gribomont, Emmanuelidis, Van Sandwijk, Goffinet, Demoulin, Masse, Nagant, Baudouin, Trepagne, Lorenzonetto, Procureur, Noel, Niset, Chardon, Michel

Mmes Henrotte et Elias

Pour l'EWETA :Mme Habimana

Excusés :

MM. Drion, Jordens, De Groote, Hubert, Marchant, Erpicum, Afano et Carpene

Rédactrice : Sognia Angelozzi

Approbation du [procès-verbal du Conseil d'Administration du 25 août 2009](#)

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Nouveaux membres du Bureau : confirmation des mandats de MM. Piret et Lorenzonetto

Monsieur Baudouin Piret, Directeur de l'ETA Les Dauphins et Administrateur de l'EWETA a posé sa candidature au Bureau de l'EWETA en remplacement de M. Noel.

Monsieur Francis Lorenzonetto, Directeur de l'ETA de Blicquy et Administrateur de l'EWETA a posé sa candidature au Bureau de l'EWETA en remplacement de M. Marchant.

Ces candidatures sont approuvées à l'unanimité des membres présents.

Proposition de fonction de directeur adjoint à l'EWETA pour Guy Niset

Pour rappel, la démission de Guy Niset au poste de Directeur de l'EWETA avait été entérinée par notre Conseil d'administration du 25 août dernier, ce qui ne lui laissait plus qu'un mandat d'Administrateur au sein de l'EWETA en faveur d'une nouvelle fonction de Directeur à ODETA. Or, la Province du Hainaut, employeur de Guy Niset a demandé, quelques jours plus tard, que Guy maintienne également une fonction permanente à l'EWETA pour mieux justifier son rôle de défense des intérêts des ETA provinciales. Une convention entre l'EWETA et la Province du Hainaut sera signée en ce sens.

Etant donné sa fonction de Directeur à ODETA, il est proposé de lui attribuer à titre résiduaire la fonction de Directeur-adjoint au sein de l'EWETA.

Cette proposition est retenue à l'unanimité des membres présents.

Situation financière de l'EWETA : le point

Les comptes arrêtés au 30 novembre 2009 présentent un déficit de -22.769 € tandis que l'extrapolation fin 2009 se chiffre à - 20.640 €.

Le budget prévisionnel 2010 montre un déficit de – 21.039 €.

Après différents échanges quant à l'équilibre financier à retrouver pour 2010, il est décidé d'examiner le projet de budget 2010 lors de la réunion du CA de janvier 2010 sans attendre l'AG statutaire de juin comme traditionnellement.

Point de la situation sur le fonctionnement EWETA-ODETA : le point

Le Président M. Gribomont informe des décisions prises par l'AG ODETA réunie juste avant cette réunion :

1. Décision de ne pas procéder à un second engagement dans le cadre d'ODETA pour Martine Prignon
2. Fonctionnement dans un premier temps avec le Directeur, Guy Niset et Antonietta Leone engagée depuis début octobre 2009
3. Décision de limiter le nombre d'activités dans un premier temps
4. Dans un second temps, nouvel examen des opportunités d'étoffer les missions et l'équipe

Suivi des dossiers en commission paritaire : compte-rendu de la réunion du 1er décembre et éventuellement position à prendre

Les partenaires sociaux réunis en SCP 327.03 ce 1er décembre 2009 ont négocié les points suivants dans le cadre du cahier de revendications sectorielles 2009-2010 mais ne sont arrivés à aucun accord :

• Minima du personnel de production

Position EWETA

	Rappel de la position de notre fédération selon notre Assemblée Générale Extraordinaire du 20 octobre 2009	et comme position de repli , l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 octobre 2009 avait opté pour les minima suivants
Catégorie 7	10,6669	10,6669
Catégorie 6	9,4523	9,7815
Catégorie 5	9,1914	9,4523
Catégorie 4	9,0268	9,1914
Catégorie 3	8,8622	8,8622
Catégorie 2	8,8056	8,8056
Catégorie 1	8,7491	8,7491

En rouge : chiffres différents par rapport à la position de départ de notre fédération

Sur l'entrée en application des nouveaux minima, notre position a été de refuser toute application rétroactive mais plutôt une application dans le trimestre au cours duquel interviendra la décision. Argumentation tenant notamment compte du fait des difficultés de régularisation tant au niveau de l'ONSS qu'au niveau de l'AWIPH.

Position des organisations syndicales

Les organisations syndicales ont refusé notre proposition de repli au profit de la proposition du Président de la SCP, rappel de ces minima :

	proposition du Président de la SCP
Catégorie 7	10,6669
Catégorie 6	9,7815
Catégorie 5	9,4523
Catégorie 4	9,1914
Catégorie 3	9,0268
Catégorie 2	8,8622
Catégorie 1	8,7491

En rouge : chiffres différents par rapport à la position de repli de notre fédération

Quant à l'application avec effet rétroactif à partir du 1er janvier 2009, les OS maintiennent leur position avec une nuance qui consisterait à trouver un compromis pour rattraper la non application depuis le 1er janvier 2009. Exemple de compromis, système de versement one shot couvrant la période à partir du 1er janvier 2009. Les OS ont retenu que l'AWIPH pourrait éventuellement

opérer une rectification de subsides à partir du 1er juillet 2009.

Position confirmée par le CA de ce jour

A l'unanimité des voix, maintien de la position identique à celle donnée par l'AGE du 20 octobre 09.

Face à l'insistance de certains administrateurs appelant jusqu'aux Fédérations Provinciales pour ne pas céder à la pression syndicale, le Président recommande pour les Fédérations provinciales ou les ETA agissant seules, soit de renvoyer les OS vers l'EWETA, soit de se mettre d'accord avec l'EWETA au préalable sur le teneur du message à faire passer.

On demande au secrétariat de faire le point sur le suivi dans notre secteur lorsqu'un préavis de grève est lancé par les OS.

On demande également au secrétariat de faire un argumentaire technique comparatif sur le pouvoir d'achat de nos travailleurs par rapport à celui d'autres secteurs.

Ces informations ainsi que d'autres (comme la non indexation en 2010 dans plusieurs secteurs d'activités) pourraient être utiles à titre d'arguments face aux revendications salariales des OS.

• Frais de déplacement en contrat d'entreprise

Position EWETA

Pour rappel, il s'agit d'un vade mecum qui a pour but d'uniformiser une certaine pratique au sein des ETA.

Rappel de la Position de notre Fédération selon notre Assemblée Générale Extraordinaire du 20 octobre 2009:

Concernant la base de calcul, la position que l'EWETA a défendue est de considérer les frais de déplacement domicile-lieu travail (suivant notre CCT du 26/9/2005 relative à l'intervention des employeurs dans les frais de transport) comme acquis à l'exception des distances plus longues en contrats d'entreprise par rapport à l'ETA qui seraient indemnisés sur la seule différence au tarif de la fonction publique actuellement à 0,3026 € sauf si l'employeur a contracté une assurance mission et que le travailleur qui se déplace avec son véhicule n'aurait pas d'assurance omnium, dans ce cas, l'indemnité kilométrique est fixée à 0,25 €.

Les accords locaux jugés plus favorables par les parties seraient maintenus.

Et comme position de repli, une indemnité kilométrique au tarif de la fonction publique actuellement à 0,3026 € uniquement lorsque la distance est plus longue et sur la seule différence. Et si une assurance omnium est contractée par l'employeur, l'AGE avait demandé d'estimer une fourchette d'indemnisation variant entre 0,25 € et 0,3026 suivant la moyenne couverte par les compagnies d'assurance lorsque l'employeur contracte une telle assurance. Après consultation des taux pratiqués dans quelques ETA, la fourchette a été estimée à : 0,2878 € proposition de repli qui a donc été présentée.

Position des organisations syndicales

Les organisations syndicales ont refusé notre proposition de repli.

Les organisations syndicales demandent :

- un seul et unique taux, équivalent à celui de la fonction publique, actuellement à 0,3026 €
- prise en compte des kms aller et retour
- paiement à partir du 1er kms partant du domicile pour les travailleurs en contrat d'entreprise et quelque soit le moyen de transport utilisé

Position confirmée par le CA de ce jour

A la majorité des voix, maintien de la position identique à celle donnée par l'AGE du 20 octobre 2009.

Aides exceptionnelles de crise 2009 : le point

Notre proposition de redistribution de 600.000 € à l'ensemble des ETA représentant une partie du budget de 1 million d'euros ristourné par l'AWIPH à notre secteur, n'a pas été retenue par le Comité de Gestion de l'AWIPH du 26 novembre 2009.

A une courte majorité, les membres du CG ont opté pour la proposition de l'AWIPH visant une redistribution basée sur une diminution d'heures constatée entre les 1er trimestre 2008 et 1er trimestre 2009 associée de 2 autres critères, les valeurs disponibles et une variante sélective.

Cette redistribution vise 46 ETA. La procédure de liquidation aux ETA devrait intervenir avant fin d'année.

Budget infrastructure 2010 : suivi et éventuellement position à prendre

Le budget régional ayant été discuté au parlement wallon ce vendredi 23 novembre, la question du budget Infra 2010 pour notre secteur devait être examinée au sein du Cabinet de la Ministre Tillieux en début décembre.

Le Cabinet nous a affirmé que des pistes de solutions étaient examinées afin de tenir compte de la contestation du secteur à travers l'EWETA.

Nous restons en veille sur ce dossier.

Formations psychosociales : suivi de la réunion du 27/11/09

Le Comité d'accompagnement Formations psychosociales de l'AWIPH s'est réuni ce 27 novembre à la demande de l'EWETA sur la question des fiches individuelles.

Ainsi, sous réserve d'approbation des autres instances de l'AWIPH, ce Comité a décidé de supprimer la fiche individuelle et de ne faire remplir aux ETA que la seule fiche collective dite aussi fiche de synthèse.

Cette proposition serait néanmoins assortie d'un remaniement de la fiche collective afin d'identifier au mieux les demandes de formations exprimées par le personnel de cadre visé.

Craignant de ne pouvoir bénéficier du tout de formations pour l'année 2010 dû à la lourdeur de la procédure d'appel d'offres de marchés publics, l'EWETA a immédiatement réagit auprès de l'Administratrice générale pour veiller au maintien du budget formation pour le secteur sur l'année 2010.

Nous restons en veille sur ce dossier.

On pense à ODETA comme organisme pouvant proposer une solution alternative d'organisation de formations pour 2010.

Compétences des instances de l'EWETA : le point sur les compétences Bureau et CA et fréquence des réunions

A la demande de quelques administrateurs, le rôle et le fonctionnement des instances Bureau et CA voire AGE feront l'objet d'un groupe de travail de réflexion qui sera présidé par Francis Lorenzonetto.

Le secrétariat activera ce groupe de travail avec la participation si possible également d'au moins un représentant par Fédération provinciale.

Salon des mandataires : compte-rendu de la réunion de travail avec l'AWIPH du 8 décembre et suivi à donner

Issu de l'idée de promouvoir la nouvelle réglementation de sous-traitance avec une ETA pour l'obligation d'emploi des personnes handicapées dans les administrations publiques, une seconde réunion avec l'AWIPH a eu lieu ce matin du 8 décembre sur l'organisation pratique de notre participation commune à ce salon.

Ce salon se tiendra au Wex à Marche-en-Famenne les 11 et 12 février 2010.

Nous tiendrons un stand commun avec l'AWIPH. Une conférence de presse aura lieu le 1er jour et l'EWETA y sera également associée.

L'AWIPH prendra en charge tous les aspects de location de stand et supports visuels à prévoir :

1. produit d'appel avec une édition spéciale de la brochure Parlons-en dans laquelle l'EWETA disposera d'un espace,
2. montage vidéos à partir des vidéos d'ETA déjà existantes diffusées sur 2 écrans
3. farde de présentation commune AWIPH-EWETA distribuée pendant le Salon

4. présentation powerpoint du nouveau site des ETA (réalisée par l'EWETA)
5. témoignages oraux d'administrations publiques travaillant déjà avec les ETA
6. témoignages écrits d'administrations publiques travaillant déjà avec les ETA sur base du slogan « elles nous font confiance et vous ? » (conception du folder par l'EWETA et impression par l'AWIPH)

L'EWETA devrait prendre en charge la partie catering.

Il a été fait appel aux commerciaux des ETA pour être présents sur le stand également pendant ces 2 jours.

Divers

1. Outplacement : info à donner

L'EWETA suit ce dossier à travers l'UNISOC.

Le Bureau du CNT a décidé de convoquer une commission pour évaluer la mesure et décider de la prolongation ou pas de cette dérogation pour les ETA. La date n'est pas encore fixée et bien qu'il semble que la mesure aie de fortes chances d'être maintenue, il n'y a aucune certitude tant que la commission ne s'est pas réunie.

De nouvelles informations seront connues après le 15 décembre en principe.

2. Sabam : piste d'orientation à prendre

L'EWETA suit également ce dossier à travers l'UNISOC

Pour l'instant, les négociations avec les responsables de la SABAM n'ont pas repris, néanmoins le secteur NM prépare ses arguments.

Le CA donne comme mandat à l'EWETA de toujours veiller aux intérêts du secteur des ETA par l'obtention notamment de dérogations.

3. Harmonisation des barèmes et prime de fin d'année

Le CA est favorable à tout rappel du respect des conventions existantes en les matières plutôt que d'aboutir à la convocation de bureaux de conciliation.

4. AFSCA

Renvoie au bulletin d'information n°63 de l'EWETA, les réactions des membres sont attendues.

5. Elites du Travail

A l'image de ce qui se passe en Flandre et à Bruxelles, les organisations syndicales de notre SCP demandent également une intervention de l'employeur dans d'éventuels frais de réception et dans les frais de médailles.

Le CA refuse, spécialement dans le contexte de crise actuelle, d'imposer des frais aux employeurs et de leur laisser plutôt le libre choix quand bien même le FSE aurait les moyens d'intervenir.

Fait à Couillet, le 11 décembre 2009,
S. Emmanuelidis, Président
S. Angelozzi, Directrice

[retour au sommaire des PV](#)